

Bureau du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à neuf heures trente, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Géraldine PFLIEGER, Présidente.

Délégués présents :

PFLIEGER Géraldine, Présidente
THOMAS Gil, 1^{er} Vice-président
CHESSEL Pascal, 3^{ème} Vice-président
BERTHIER Marie-Pierre, 4^{ème} Vice-présidente
ARMINJON Christophe, Président Thonon Agglomération
COLOMER Gérard
DENNE Jean-Claude

Absents/excusés :

MUTILLOD Christophe, 2^{ème} Vice-président
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
LEI Josiane, Présidente CCPEVA

Secrétaire de séance : Pascal CHESSEL

Nombre de délégués membres du Bureau : 11 délégués

Date de convocation : 13 mars 2024

Délibération affichée le :

Point n°1 – Convention avec le CDG 74, pour l'année 2023, de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer le remplacement d'agents titulaires indisponibles

Madame Géraldine PFLIEGER, Présidente du SIAC, rapporteur, rappelle aux membres du Bureau que :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15 et L516-1 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ;

Considérant que le Syndicat doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres ;

Madame la Présidente, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services du Syndicat, de recourir à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières fixées annuellement par délibération du Conseil d'Administration du CDG 74, joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 074-257402560-20240403-D15_MARS2024-DE

S²LO

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,
- **AUTORISE** Mme la Présidente du SIAC, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Pascal CHESSER



La Présidente,

Géraldine PFLIEGER



Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2024 et affichage le / /2024

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.